

ORGANISATION COMBINÉE DES INFORMATIQUES AF/KL, CONSULTATION DES INSTANCES EN DEMI-TEINTE !

**Le Comité Central d'Entreprise a voté à une large majorité
contre le projet des informatiques combinées Air France et KLM.**

Cette étape grippe certes un peu le processus de fusion des deux informatiques, mais il est loin de le remettre en cause. Nous n'avons aucune illusion sur une éventuelle rébellion des syndicats de KL, mais tout est possible !!.

Comme le Comité de Groupe Européen qui constate que le détail de cette organisation et les conséquences précises et, notamment sur l'emploi, pour chacune des deux informatiques ne sont pas connus et inquiètent les salariés des deux compagnies, la majorité des organisations syndicales a exprimé les inquiétudes des personnels.

Tant il est vrai que le plan LATITUDE n'a pas été un modèle social, le souvenir de ce passage douloureux pour certains fait craindre qui plus est, dans un contexte de « crise » des lendemains difficiles pour les suivants.

La DGSi laisse entrevoir une possibilité d'un nouveau plan sur les cinq ans à venir.

Notre analyse conclue à une finalité d'externalisation des activités de bas niveaux pour ne garder « in fine » qu'une structure IMO et CIO en interne compagnie et peut-être quelques structures de haut niveaux sur DPI/DSA/DSD pour garantir l'interface avec la sous- traitance.

LE CCE N'APPROUVE PAS LE PROJET

Les débats houleux et argumentés de part et d'autres se sont soldés par un désaccord profond entre la Direction et les organisations syndicales, y compris celles qui se considéraient hier comme des partenaires sociaux privilégiés.

La Direction n'a pas accepté notre proposition de geler cette consultation afin qu'elle fournisse les informations plus complètes comme, par exemple le plan industriel qu'elle avait promis de présenter en septembre 2008.

Ce blocage « psychorigide » et d'un principe « formel » périmé, a obligé les représentants du personnel à prendre toutes leurs responsabilités en votant contre ce projet.

**POURTANT, LA COMMISSION ECONOMIQUE ET PRODUCTION et LA COMMISSION FORMATION DU
COMITE D'ENTREPRISE DE LA DGSi ONT COMMENCE LEURS TRAVAUX
SUR L'APPLICATION DE CE PROJET EN VUE DU CE DGSi DU 29 AVRIL 2009.**

Nous avons pu constater lors de cette première réunion que la DGSi s'est voulue rassurante sur un certain nombre de points pour le personnel et notamment sur les centres de province.

Sur proposition des représentants CGT, elle a même consenti à préciser dans son texte élaborant les grands principes de ce projet, que les activités Air France seraient garanties au sein d'Air France sur les plates-formes actuellement en place.

**Nous apprécions ce signe fort de la DGSi comme un gage pour le personnel dans les cinq années
à venir, mais nous restons vigilants à toutes dérives qui pourraient entraîner des velléités de
nouveaux transferts d'activités ou de fermeture d'un des centres de province.**

TROIS DESACCORDS PROFONDS !!

I - La DGSI refuse toujours de nous fournir le détail en MHI du plan industriel avant juin 2009, alors qu'elle s'y était engagée dès septembre 2008.

A partir du moment où on nous cache les détails d'un projet dont les principes sont soumis à l'adhésion du personnel, la suspicion est naturelle dans la tête des salariés.

II - La réduction des effectifs prévoit moins 56 postes au titre de l'impact du plan, principalement sur des niveaux hiérarchiques LDP et plus.

Ceux-ci seraient absorbés par 202 départs naturels prévus sur la même période.

Nous constatons que ce chiffre prendra du volume avec les réaffectations d'activités vers KLM. Nous avons déjà identifié cinq postes supprimés par ces dommages collatéraux sur la nouvelle réorganisation du centre de test et ce n'est que la partie visible de l'iceberg.... !!

Les futures suppressions de postes correspondront au basculement de l'activité progressive vers KLM des clusters « colorisés bleu ciel ».

Ces doublons sont facilement quantifiables et nous craignons fort que le volume d'emploi à terme à la DGSI tourne plus autour de 1300 que les 1700 de l'avant plan LATITUDE.

III - Le plan d'accompagnement et de formation lui, est sans ambiguïté, la DGSI a décidé d'imposer que ces formations soient prises au titre du DIF.

Cette tentation de faire financer les contraintes d'adaptations par les personnels eux-mêmes est inacceptable et contraire à l'esprit de la loi sur le DIF !!

L'ACTION DE L'UGICT/CGT DANS LES INSTANCES N'A DE SENS QUE SI VOUS LES SOUTENEZ DANS VOS ACTES QUOTIDIENS.

NOUS PORTERONS VOS REVENDICATIONS ET RESTERONS VIGILANTS À TOUTES DERIVES QUI POURRAIENT NUIRE À VOS INTERETS.

IL AVAIT ECRIT....

*" On vole dans les mêmes avions, on a les mêmes conditions climatiques, le même personnel qualifié...
La différenciation doit notamment se faire par l'informatique. "*

Jean-Christophe Lalanne, Directeur Stratégie, Architecture, Technologie, Sécurité, Air France
"Le réseau au cœur de la stratégie DSI, 30 DSI témoignent", Livre Blanc EBG, février 2008

....NOUS COMMENTONS

C'est pourquoi Air France choisit les mêmes GDS que l'ensemble des compagnies mondiales et que la DGSI AF/KL transforme son parc informatique interne en utilisant des solutions standard du marché et confie même à un concurrent (Lufthansa) la réalisation de CONCORDIA. CQFD !!